

## LES ECURIES ROYALES ET IMPÉRIALES A COMPIÈGNE

— — + — —

Il m'a paru intéressant de faire connaître, d'après les documents qui nous ont été conservés, l'historique des Ecuries royales et impériales à Compiègne, dont l'importance était considérable lors des séjours de la Cour au château.

### LES GRANDES ECURIES

Les Grandes Ecuries du Roi, actuellement le Dépôt d'Etalons de Compiègne, furent construites sur un terrain carré de 120 m. de côté situé en dehors de la ville et longeant le fossé des remparts entre la porte de Soissons et celle de Pierrefonds.

Le plan en fut « envoyé à Dorbay le 9 aoust 1738 ». De composition parfaitement axée, il comprenait une grande cour dont le portail d'entrée à pilastres et plate-bande ornée d'un cartouche était flanqué de deux pavillons, celui de gauche pour un portier et le grand écuyer, celui de droite pour un concierge et cinq piqueurs. La grande cour plantée d'arbres en quinconce était bordée latéralement par deux écuries doubles pour 96 chevaux chacune, et au fond par deux écuries simples pour 40 chevaux. Ces dernières étaient prolongées par deux ailes basses perpendiculaires limitant des cours ouvertes « du côté de la forest », mais que fermèrent quelques années plus tard des bâtiments construits en bordure du terrain. Ces quatre ailes étaient destinées à une infirmerie pour 12 chevaux, au garde-meuble et au « gardiennable », au sellier et à trois piqueurs, au maréchal et à « l'épronnier ».

Du « côté du fossé de la ville », les angles du terrain étaient occupés par deux remises ouvrant sur des courettes séparées de la cour centrale par des murs circulaires qui reliaient les pavillons d'entrée aux deux grandes écuries latérales.

En 1752, des transformations furent apportées à l'intérieur des bâtiments par M. de Brione, notamment pour le logement de M. de Brige dans l'un des pavillons d'entrée, et Godot, Contrôleur des Bâtiments du Roi, fait savoir le 11 mars suivant, que les « changemens aux Grandès Ecuries sont entièrement finis ainsy qu'à l'hôtel du Grand Ecuyer ».

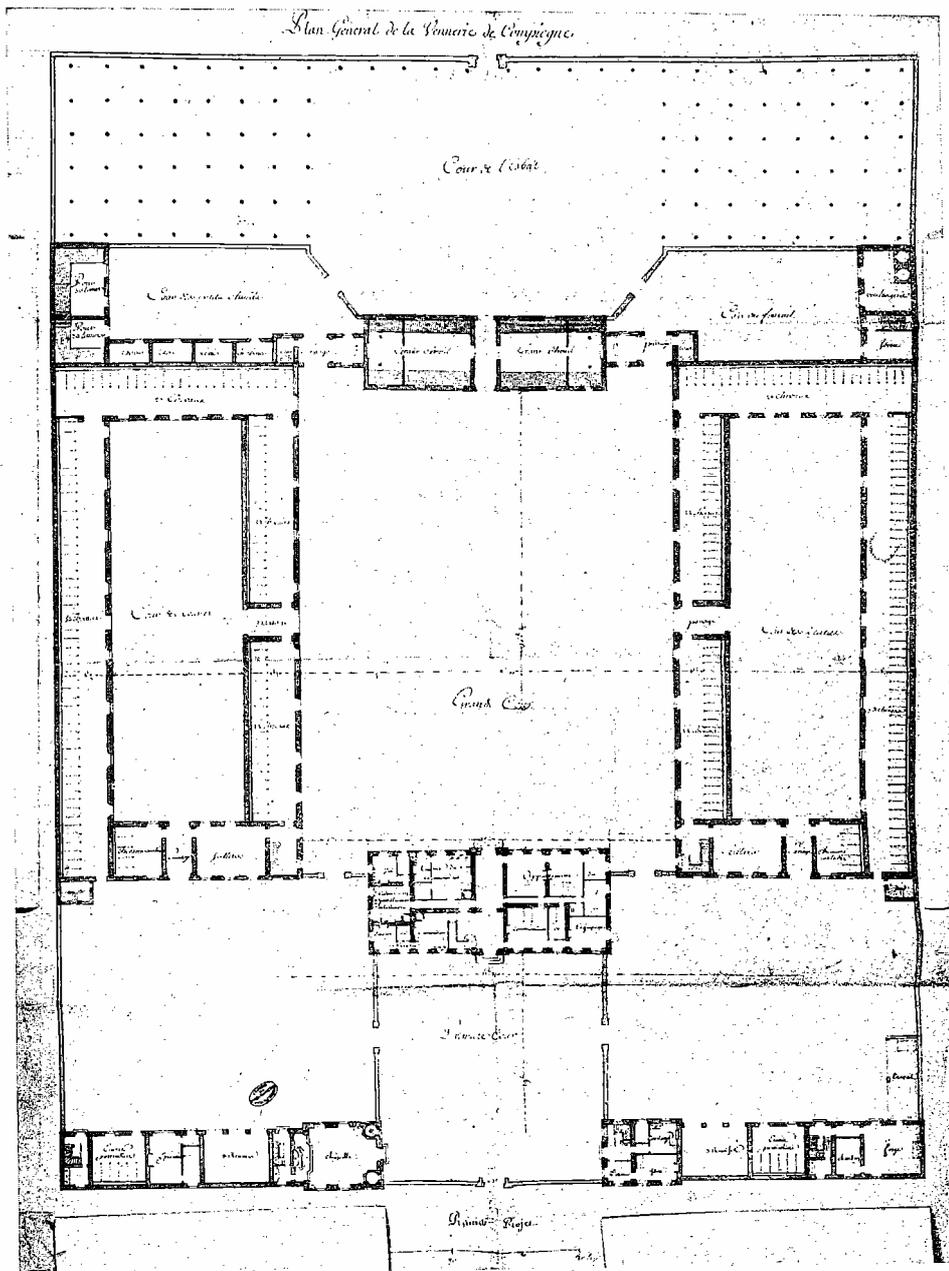


Fig. 8. — Plan général de la Venerie de Compiègne (1741)

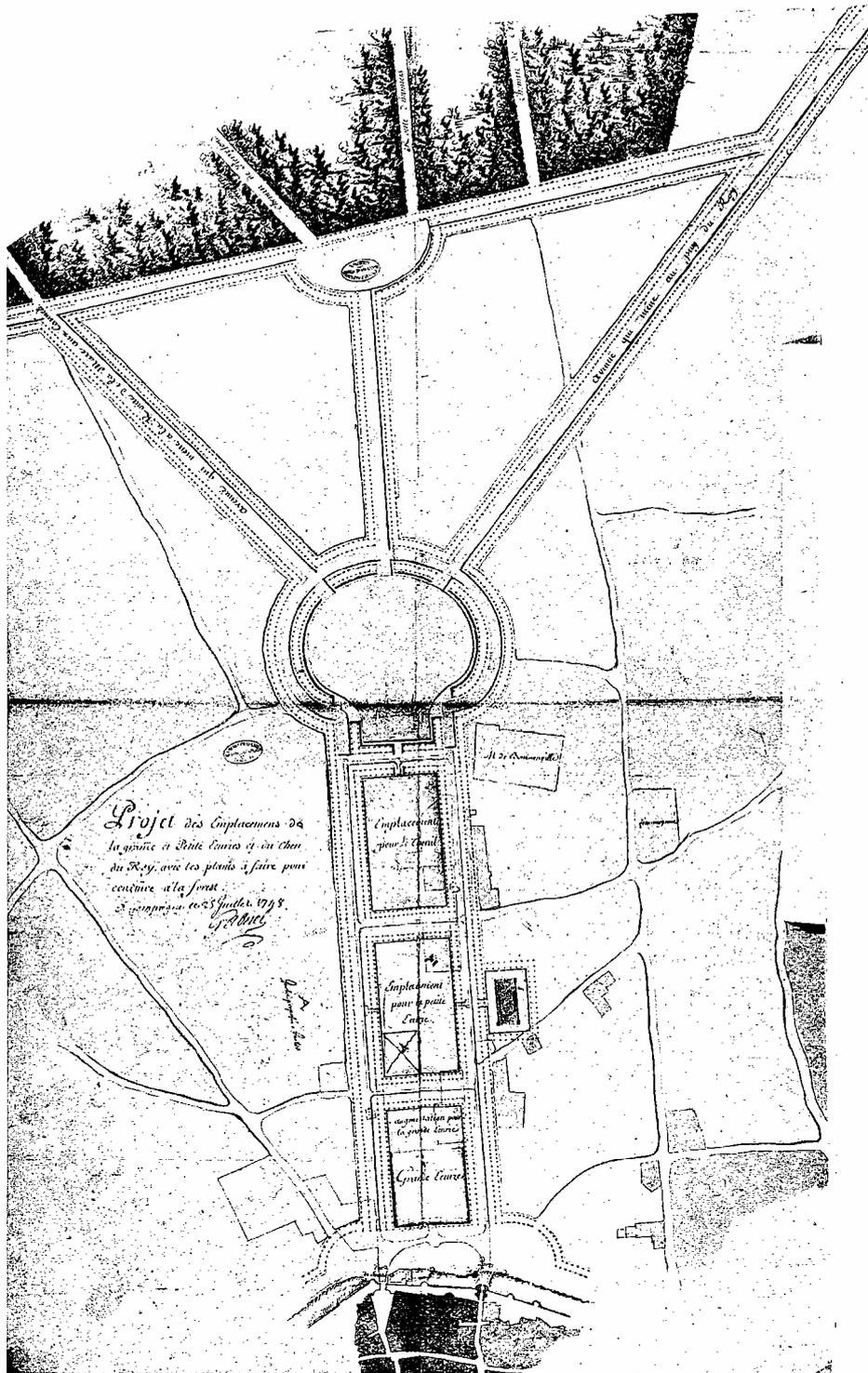


Fig. 9. — Projet de Petite Ecurie et de Chenil derrière la Grande Ecurie (1748)

Cet hôtel, qui servait à loger les « officiers de la grande écurie du Roy » était construit en 1747 sur le rempart à la suite de la terrasse de la Reine ; les entrées de la cour et de la basse-cour donnaient sur la rue de Bourse, et le jardin orné de parterres et de bosquets se prolongeait le long du rempart jusqu'à la porte de Soissons.

Mais les Grandes Ecuries étaient dépourvues de manège. Un dessin fort intéressant, conservé dans nos archives et daté du 22 février 1768, représente un manège couvert disposé derrière cet établissement dans la « petite avenue » qui rejoint celle du Moulin. Ce projet étant sans doute jugé trop dispendieux, Gabriel adresse un autre plan qu'il a conçu à Versailles, le 24 mars 1768 pour établir sur le parterre gauche de la cour centrale « un manège provisionnel en pallis en supprimant quatre arbres, et l'on aurait la facilité d'obanner les toiles aux arbres ». Ce plan porte en annotation, à l'extérieur du terrain du côté du château: « Triangle entre l'avenue (du Moulin) et la grande écurie où l'on pourroit placer le dit manège provisionnel, mais qui auroit ses difficultés, en ce qu'il faudroit enlever beaucoup de terre et former la clôture (indiquée) en rouge, difficile à couvrir en tuille faute de point d'appuy et qui d'ailleurs tiendrait la place d'un véritable manège si on en vouloit faire un ».

Ce manège provisionnel fut finalement placé dans la cour des Ecuries de la Reine, où il ne fut supprimé qu'en 1773; mais l'idée d'un manège « véritable » est reprise dans un projet qui utilise le triangle précité. Placé au centre du terrain, le manège est séparé par trois cours d'une suite de bâtiments à construire en bordure du triangle et à usage d'écuries pour 119 chevaux.

La Grande Ecurie qui n'avait été prévue que pour 272 chevaux se révélait en effet insuffisante, car on dut bientôt lui annexer « la maison dite La Croix d'Or » à l'angle du « chemin du Faubourg St-Lazare », qu'agrandit encore Le Dreux suivant un dessin daté du 8 novembre 1778 et intitulé « plan du supplément de la Grande Ecurie du Roy » pour loger « 152 chevaux en 11 écuries ». C'est cet enclos, devenu sous Napoléon III la « Vannerie » de l'Empereur, puis le logement des Cent Gardes, dont les bâtiments ont été récemment démolis par la Municipalité pour y construire une école.

Il semble que le manège projeté n'ait jamais été construit et qu'on se soit contenté d'affecter à cet usage l'une des ailes de la grande écurie. Le 18 juillet 1810, l'architecte Berthault reçoit en effet l'ordre « de disposer de l'aile nord pour recevoir dans le ci-devant manège 150 orangers de Versailles ». Un devis qui se monte à 5.731 francs y prévoit « la construction de trois gros poêles en biscuit avec armature en fonte à 16 tuyaux, cercle en tôle et forte porte ». Ces poêles estimés chacun 1.870 francs étaient sans

doute construits à l'emplacement de ceux qui sont actuellement en service. Le 12 septembre 1812, un nouvel avis de fonds est envoyé pour « l'agrandissement de l'orangerie provisoire » dans l'aile en retour à l'est.

La grande écurie avait beaucoup souffert pendant les années révolutionnaires et Napoléon I<sup>er</sup> dut y faire exécuter d'importantes réfections par Berthault. On relève, en effet, dans nos archives : En 1810, un crédit de 60.000 francs « pour les réparations urgentes à faire aux combles » ; un devis de 76.210 fr. 10 pour travaux restant à faire, notamment le remplacement de 56 croisées hors d'usage ; en 1811, un devis de 268.301 fr. 35 ; en 1812, un crédit de 63.434 fr. 97 pour « continuer la restauration des Grandes Ecuries » ; en 1813, un crédit de 19.048 francs pour l'achèvement de cette restauration, et un autre de 19.025 francs pour le remplacement de 30 poutres sur 88 prévues dans l'ensemble de la réfection. En 1814, on repeint les bâtiments après le bombardement de la Ville de Compiègne. En 1817, un crédit de 20.000 francs permet de continuer cette restauration, etc...

Sous Napoléon III, on établit provisoirement dans les bâtiments de gauche les grands communs et le service des Cent Gardes. « Le mauvais état des bâtiments de la Venerie, écrit l'architecte, exige que le service de la Venerie soit transféré aux Grandes Ecuries ». On destine à MM. de Latour Maubourg et Lambert, officiers des chasses, le pavillon à gauche de l'entrée « occupé actuellement par le Chef Jardinier », pour lequel « on arrange un logement... dans le bâtiment attenant à l'orangerie, ainsi que l'a décidé Son Excellence lors de la visite qu'elle a faite des lieux en octobre 1853 ». En 1856, le Ministre fait savoir « que les anciens bâtiments de la Venerie seraient réparés et que l'on opérerait la restauration complète des appartements des Grandes Ecuries ». En 1866, la Venerie est installée aux Grandes Ecuries et les Cent Gardes à la Petite Venerie.

Sous la III<sup>e</sup> République, l'Administration des Haras s'installe dans les Grandes Ecuries, et le 6 juillet 1875 Lafollye dresse un plan pour l'établissement d'un dépôt d'étalons dans les bâtiments de l'aile droite pour 92 chevaux, dont 68 dans l'écurie double et le surplus en 24 boxes construits dans les deux ailes perpendiculaires de la cour postérieure.

En décembre 1877, un « projet d'agrandissement du dépôt d'étalons » prévoit l'installation de 14 boxes dans la petite orangerie, de 64 stalles en deux écuries dans la grande orangerie, d'une infirmerie dans l'aile basse de la courette nord-ouest, d'une sellerie et de 9 boxes dans la cour nord-est.

L'exécution de ce plan étant subordonnée au transfert des orangiers du Palais dans une autre partie du Domaine national, plusieurs projets sont établis pour la construction

d'une orangerie. Mais les crédits ne sont pas accordés, et seule la petite orangerie est cédée aux Haras. L'aile nord est encore utilisée de nos jours pour abriter les orangers du Palais.

L'idée d'édifier un manège est alors reprise, et le service d'architecture du Palais dresse à cet effet le plan d'un bâtiment à construire dans l'axe du terrain postérieur des Grandes Ecuries, bordé à gauche par des paddocks longeant l'avenue du Moulin et à droite par la petite Venerie, ancien quartier des Cent Gardes, où l'on prévoit l'établissement de deux écuries de 15 chevaux séparées par une sellerie.

En 1880, Thierry, architecte du Palais, installe une infirmerie de 5 boxes dans le bâtiment postérieur de la cour nord-est, une nouvelle sellerie et une salle des couvertures.

Un plan, daté du 6 mars 1896, indique l'annexion aux Grandes Ecuries du quinconce de huit rangées d'arbres qui s'étendait entre le boulevard Victor-Hugo récemment créé et l'entrée du Haras, avec construction d'un pavillon de concierge à droite de la nouvelle entrée. Benard dresse, le 27 mai 1901, « l'avant-projet d'arrangement des quinconces » en question, et un deuxième pavillon est construit à gauche, symétrique au précédent.

### LES PETITES ECURIES

Les Grandes Ecuries avaient été construites dès 1738 sur un terrain choisi en dehors de la ville où l'espace n'avait donc pas manqué pour réaliser un plan d'ensemble qui, répondant dès l'origine à un programme très complet, ne fut jamais altéré dans les grandes lignes de sa composition par les quelques adjonctions qui furent apportées dans la suite.

Il n'en a pas été de même pour les Petites Ecuries du Roi.

Dès 1740, on songea bien à les établir en même temps que le chenil dans les terrains qui avoisinaient les Grandes Ecuries et qui, en grande partie labourables, offraient au Service des Bâtiments toutes les libertés de concevoir les plans les plus vastes et les mieux agencés. Mais cette idée, poursuivie jusque sous Louis XVI, n'a malheureusement jamais été mise à exécution.

En effet, vers 1740, les Petites Ecuries furent installées en pleine ville, à l'angle des rues « des Petites Ecuries du Roy » et « du Grenier à Sel » (aujourd'hui rues Pierre-Sauvage et Vivenel) dans des conditions très insuffisantes qui obligèrent à trouver des annexes fort éloignées comme celle du Temple, rue du Pont-Neuf, ou tout au moins séparées par une rue comme celles édifiées plus tard sur le rempart dominant l'Oise.

Les Petites Ecuries Impériales qui subsistent de nos jours sous le nom de Caserne Othenin et de bureaux de la

Place, ont été installées à l'angle de la « rue d'Ardoise » et de la « rue réputée ruelle » (aujourd'hui rue Hippolyte-Bottier et rue d'Humières) dans les Ecuries du Comte de Provence construites à l'emplacement de la Surintendance des Bâtiments du Roi, devenue en 1747 les Ecuries de Madame la Dauphine.

♦♦

*Projets de Petites Ecuries et de Chenil  
près des Grandes Ecuries du Roi*

En 1740, on réserve à droite de la Grande Ecurie un emplacement pour la Petite Ecurie, et en arrière de celle-ci pour le Chenil du Roi, en bordure du « chemin du faubourg de la Porte de Pierrefond » suivant un « Plan Général de la Vennerie » où il est mentionné que « le Roy a approuvé pour l'emplacement ».

Les Archives Nationales conservent de cette « Vennerie » cinq projets établis par Gabriel et « proposez en 1741 » pour répondre aux « dispositions que demanderoit Mr. de Sorey ». Ce programme comportait de quoi loger :

Le commandant de l'équipage,  
Quatre gentils hommes,  
Deux pages,  
Un chirurgien,  
Deux écuries de 125 chevaux chacune,  
Une écurie de chevaux malades,  
Un sous-écuyer, trois piqueurs, un maréchal et trois garçons,  
Deux piqueurs, huit valets de limiers et deux grands chenils chacun avec séparation pour les « chiens qui sont à la graisse »,  
Deux chenils, l'un pour trente, l'autre pour vingt limiers, quatre petits chenils pour les « lisses en chaleur et chiens malades ou blessés »,  
Un maître et un garçon boulangers, un « fourny composé d'une grande pièce à deux fours »,  
Quatre ou cinq remises, deux écuries de six chevaux, un concierge, une cour des « esbats... avec porte sortant sur la forest »

Ces cinq projets très différents et tous remarquables sont accompagnés d'« extraits de la dépense » variant de 81.397 à 360.000 livres.

En mars 1743, on dresse une « carte pour un potager à faire à Compiègne ». Ce jardin situé au bas des remparts au sud du « grand chemin de Paris » qui est à la sortie de la « Porte de la Reyne » mesure « 3 arpents 32 perches proposés à construire après avoir fait l'acquisition du terrain qui est une terre labourable » et dont la totalité est de « onze arpents soixante et cinq perches ». Un autre



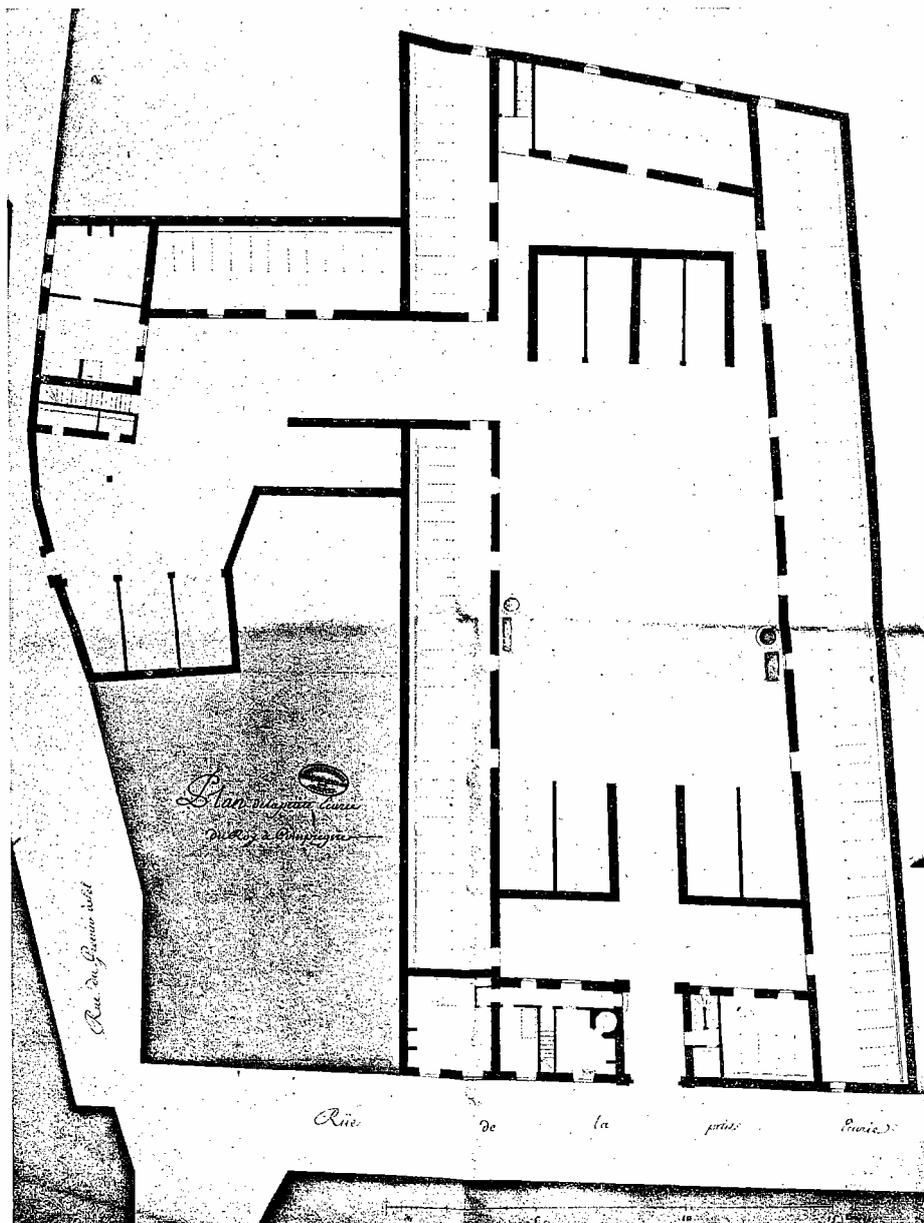
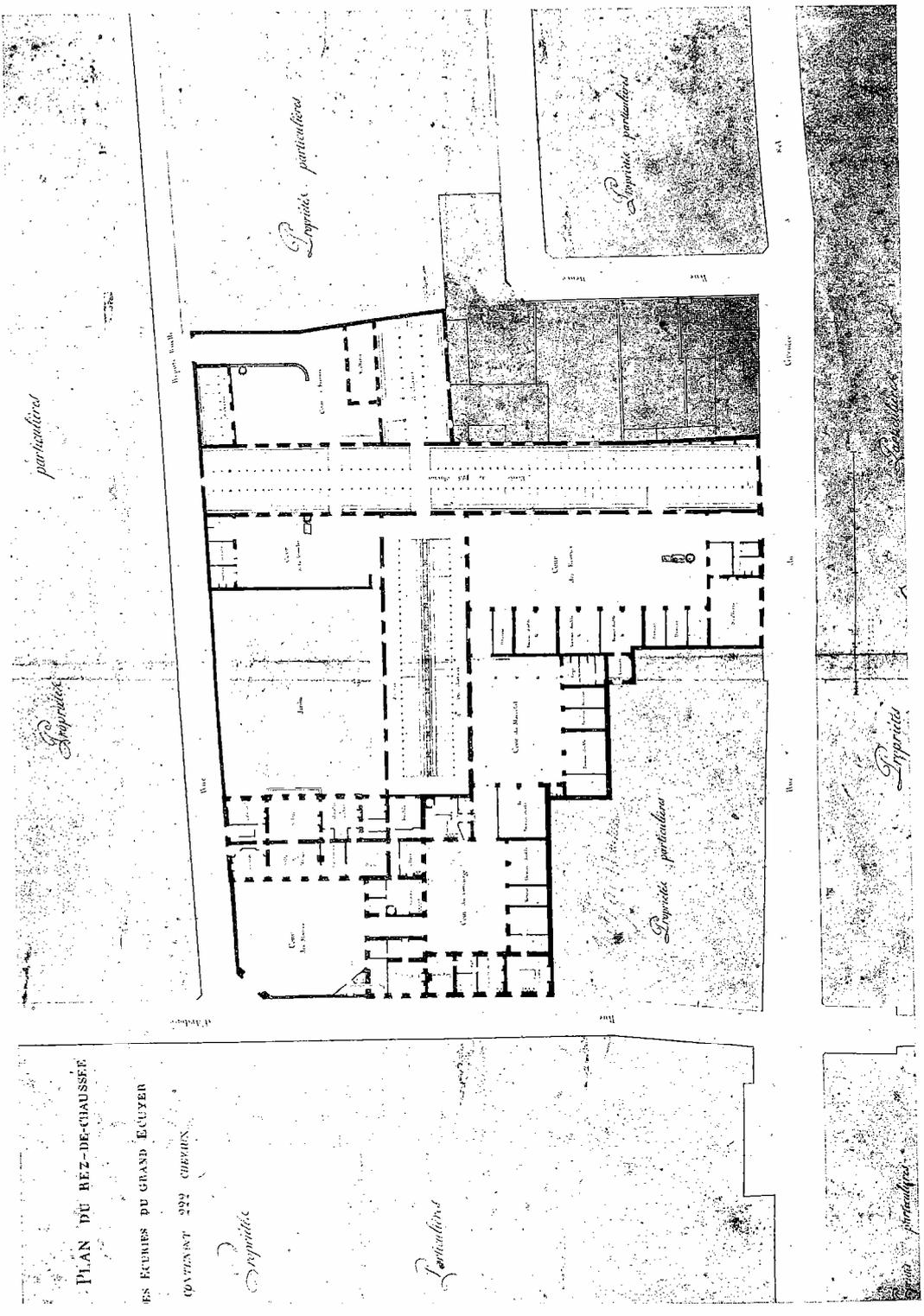


Fig. 11. -- La Petite Ecurie du Roi à Compiègne



PLAN DU RÉZ-DE-CHAUSSEE

DES ECURIES DU GRAND ECUYER

CONTINANT 522 CHEVAUX

*Propriété*

*Particulière*

*particulière*

*Propriété*

*Propriété particulière*

*Propriété particulière*

*Propriété particulière*

*Propriété*

*particulière*

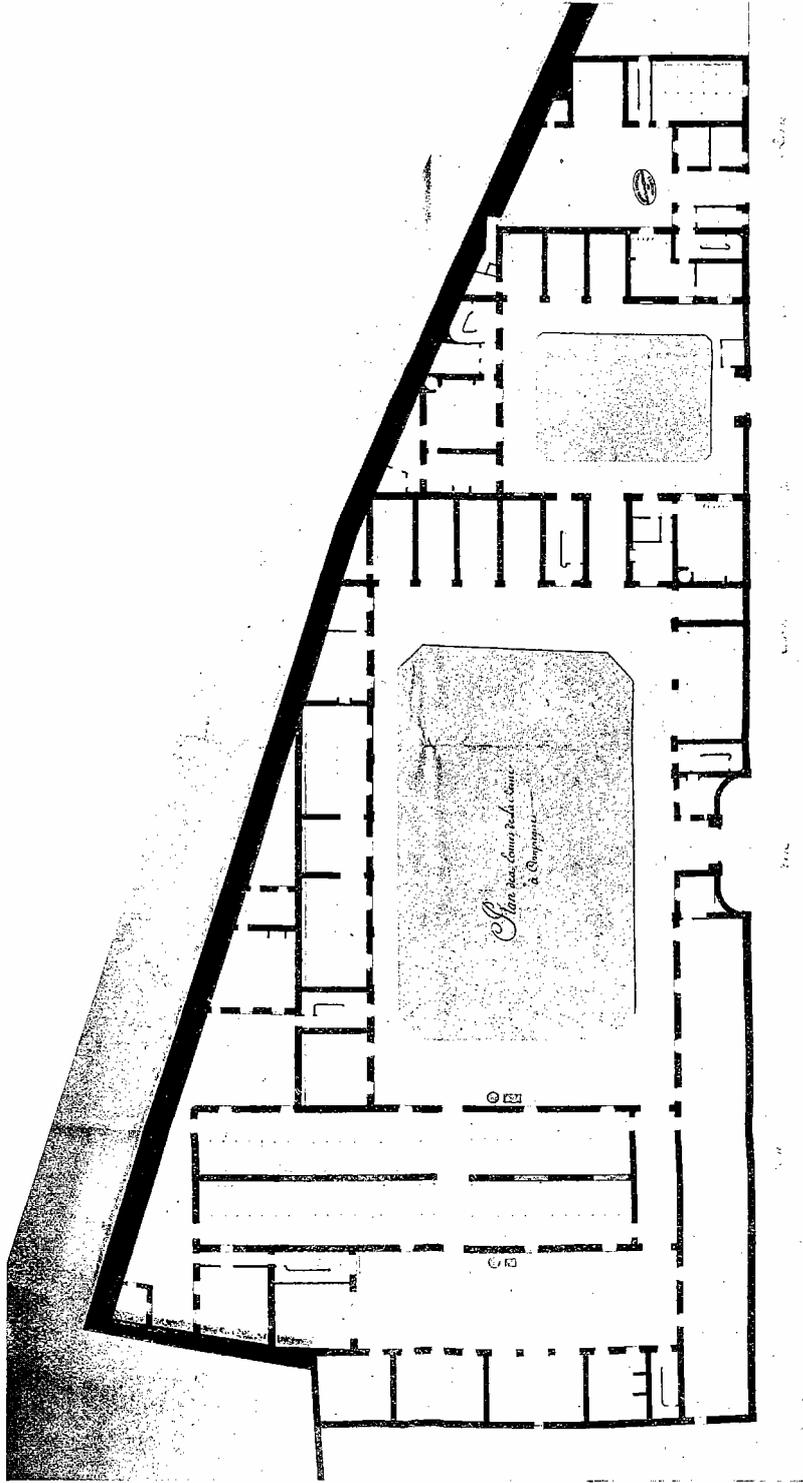


Fig. 13. — Les Ecuries de la Reine à Compiègne

plan indique ce même « potager du Roy » relié à la porte de Soissons par une avenue monumentale longeant la Grande Ecurie, et à la suite la Petite Ecurie et « des terres labourables », qu'un autre projet similaire réserve à l'« emplacement pour le chenil ». Ce dernier dessin qui a pour titre « projet pour planter dans la plaine de Compiègne relativement au projet général du Château » porte la mention, notamment en ce qui concerne l'avenue Royale : « A planter en bois blanc qui viennent vite et qui donnent beaucoup d'ombre ». Un potager plus modeste que les précédents fait l'objet d'une étude datée de 1747 et intitulée « plan du Potager de l'hôtel servant aujourd'hui de Surintendance des Bâtimens du Roy à Compiègne... depuis que l'ancienne Surintendance a été affectée pour les Ecuries de Mme la Dauphine ».

En 1748, on procède au relevé des propriétés pour « l'agrandissement des écuries, avenues et chenils du Roy, faubourg Saint-Lazare, et l'on établit à cet effet différentes compositions d'ensemble. L'une d'elles rappelant celle de 1740, réserve l'« emplacement destiné pour la petite écurie du Roy » et celui « pour le chenil » à droite de la Grande Ecurie et le long d'une avenue conduisant au delà de la maison de M. de Bournonville, à un carrefour d'où rayonnent vers la forêt trois avenues qui mènent « au puy du Roy », « à la route d'Humiers » et à la « route de la Mare-aux-Cannes ». Mais un autre projet dressé par Gabriel, le 25 juillet 1748, échelonne la petite écurie et le chenil derrière la grande écurie entre deux avenues parallèles qui, flanquant celle-ci, partent l'une de la porte de Soissons, l'autre de la porte de Pierrefonds pour se réunir en un vaste carrefour de forme elliptique « avec les avenues qui mènent à la forest ».

C'est ce parti plus grandiose qui est retenu, car Gabriel établit, le 25 octobre, suivant la même composition, un projet très complet de petite écurie sur lequel il mentionne : « Le Roy a approuvé que l'on fit pour l'année prochaine un quart de bâtiment pour les petites écuries à Compiègne ». « Cette partie proposée à construire pour 1749... n'est qu'une terre labourable à acquérir faisant environ quatre arpents ».

Le programme, très important, comprenait :

- Le logement du « premier escuyer du Roy ».
- Un pavillon pour « 9 escuyers au moins ».
- Un pavillon pour 24 pages, leurs cuisines, 20 officiers et domestiques, un gouverneur des pages, un aumônier, 8 piqueurs.
- Deux pavillons pour « 34 valets de pied pour le Roy et Mesdames » et « 14 valets de pied pour le Dauphin ».
- Une chambre commune pour « 14 porteurs de chaise ».

Une chambre commune et quelques chambres particulières pour 40 cochers et 48 postillons.

Dans l'écurie, « 90 garçons d'attelages et 120 aides palfreniers à la selle ».

Dans les selleries, « 2 chargés de selleries et équipages et 4 garçons de selleries ».

Une chambre commune pour « 3 maîtres palfreniers ».

Une chambre pour « un maître maréchal ».

Six chambres ou une chambre commune pour « 6 délivreurs, 3 garçons de greniers, 8 garçons maréchaux avec forge et boutiques ».

Quatre « boutiques » pour « 3 garçons selliers, un garçon bourlier, un garçon épronnié, 2 garçons charons ».

Soit en tout : « 389 personnes sans les domestiques, 800 chevaux de trait ou de selle et 50 voitures sans les chariots ou fourgons ».

Le projet comprenait une grande cour centrale de 45 toises sur 40 dans l'axe de laquelle s'élevaient en avant et au fond deux pavillons à plusieurs étages. Cette cour était flanquée par quatre cours symétriques de chacune 30 toises sur 17 qu'entouraient de toutes parts de vastes écuries doubles avec pavillons d'angles. Un abreuvoir extérieur se rattachait au sommet de la composition par une double rangée d'arbres.

Cette étude très poussée, dont les Archives nationales conservent les élévations, profils et plans de tous les étages, combles compris, ne fut malheureusement jamais réalisée, malgré l'approbation qu'en avait donnée le Roi.

Néanmoins le projet de construire les Petites Ecuries à proximité des Grandes Ecuries n'est pas abandonné, car, en août 1773, on dresse le plan « d'un emplacement près les murs de la ville et des Grandes Ecuries du Roy où est le terrain destiné pour former les Ecuries de Messieurs les Gardes du Corps du Roy ». Sur ce plan la Petite Ecurie est de nouveau prévue à droite en bordure de la « ligne de continuité des pavillons de la Grande Ecurie » et occupe une vaste étendue en face du « terrain réservé pour les Bâtimens du Roy » au pied de la « Terrasse de M. le Marquis de Marigny ». A droite de ce terrain et séparé par deux melonnières est celui « destiné pour former l'hôtel de Messieurs les Gardes du Corps du Roy ».

Mais ce projet est bientôt abandonné dans la nécessité de créer un vaste potager pour le Roi et, le 4 septembre 1775, le sieur Dauvin est chargé par Bellicard « de faire la description et l'estimation des maisons et des terres labourables qui se trouvent comprises dans le nouveau chemin ou avenue qui doit être faite entre les Grandes Ecuries du Roy et le quinconce de l'hôtel de la Surintendance... compris dans le projet du nouveau potager ». Un plan similaire du 28 juin 1775 indique en bordure de cette

nouvelle avenue, à la suite de la Grande Ecurie, un « grand emplacement dans lequel M. Gabriel a projeté la Petite Ecurie du Roi », qui est prévue d'une étendue deux fois et demi plus grande que celle de la Grande Ecurie.

L'année suivante, Le Dreux précise ce projet dans le plan d'un magnifique potager contenant « 800 pieds d'arbres » et bordé par une avenue « passant devant la Grande Ecurie conduisant au grand chemin de Paris, ainsi projeté sur les plans généraux ».



### *Les Petites Ecuries du Roi au centre de la ville*

Nous avons vu que le Roi avait établi, vers 1740, ses Petites Ecuries au bas de l'actuelle rue Pierre Sauvage, à l'angle de la rue des Petites Ecuries du Roi et de la rue du Grenier à Sel, comme l'indique un plan de 1751 mentionnant qu'y « demeure M. de Croixmare ».

Voici la description qu'en donne Le Dreux dans une lettre qu'il adresse, le 30 août 1781, au comte d'Angiviller :

L'établissement « consiste en plusieurs bâtimens... (qui) contiennent environ 150 chevaux, des remises pour 15 ou 18 voitures et des logemens... Une partie de ces bâtimens a été fait en petites bâtisses très communes, il y a environ 70 ans, pour y loger une brigade des gardes du corps qui y passoit une partie de l'année en quartier. Ensuite le Roi a pris, il y a environ 40 ans, cet établissement pour sa petite écurie et on a joint beaucoup d'autres bâtimens, mais... avec la même économie de bâtisse... C'est cet établissement qui a toujours été entretenue et réparé par les Bâtimens du Roi... Rien n'y manque pour la solidité et même pour la commodité des occupations ».

Ces écuries comprenaient une grande cour entourée de bâtimens avec entrée principale sur la rue des Petites Ecuries du Roi et une cour secondaire faisant retour sur la rue du Grenier-à-Sel.

Devenu insuffisant, cet établissement aurait pu logiquement s'annexer l'hôtel contigu de la Surintendance des Bâtimens qui fut transformé en écuries de Mme la Dauphine, mais le même rapport de Le Dreux nous apprend que les extensions furent faites ailleurs.

« Le deuxième établissement, écrit-il, s'appelle la petite écurie du Temple, il est situé dans la rue du Pont-Neuf (actuellement rue Solférino), le fond appartient à une commanderie de Malte... comme il s'est trouvé dans son enclos assez de place, on a construit deux corps de bâtimens que le Roi a fait faire pour y trouver la place de 84 cheveaux et des logements pour le service de ces chevaux... ces bâtimens ont été faits très à la légère... et il y a toujours à y travailler... »

En effet, le 11 mai 1753, M. de Beringhen écrivait à M. de Vandières : « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer un mémoire des réparations instantes à faire aux Petites Ecuries du Roy à Compiègne, avant le prochain voyage que Sa Majesté y fera, cette année ». A quoi M. de Vandières répond : « Vous avez bien fait de mettre les ouvriers à la Petite Ecurie où le plancher s'est écroulé ». Et en 1772 Bellicard envoyait ce rapport alarmant : « Dans le corps de bâtiment appliqué à des écuries doubles du côté de la rue du Pont-Neuf, le plancher est baissé assés considérablement dans le milieu... Le mur de refend au bout de la troisième écurie près la petite cour de MM. les Pages est lézardé sur toute sa hauteur... »

En 1763, le Roi « se mit en possession » de quatre héritages pour « l'augmentation de ses Petites Ecuries » près du rempart dominant l'Oise. Ce n'est qu'en 1767 que les procès-verbaux d'estimation sont dressés par Gabriel et les « contracts de vente faite au Roy acceptée par M. le Marquis de Beringheim ». On acquiert ainsi pour 900 livres la maison du sieur Vassel « tenant aux écuries de feüe Mme la Dauphine » et formant enclave dans les Petites Ecuries du Roi, pour 600 livres un terrain vague du sieur Dumont, rue de la Cagniette, pour 35.000 livres le terrain et la maison du sieur Osouff, rue du Grenier-à-Sel, et pour 6.000 livres le terrain du sieur Denis, dans la « rue qui conduit de la Porte d'Ardoise à la rue des Ecuries de la Reyne ». Toutes ces propriétés sont situées sur le rempart longeant l'Oise et dominant « l'ancien fossé de la ville planté d'arbres ».

C'est vraisemblablement sur ces héritages que furent construites les écuries que relate encore Le Dreux dans le même rapport. Cet « établissement, écrit-il, a été fait il y a une douzaine d'années par M. Deberinguent sans la participation des bâtimens du Roi aux frais de l'Administration des petites écuries et entretenues et réparées jusqu'à présent par elle. Cet établissement... situé le long du cours et sur les anciens remparts de la ville dont l'entrée est par la rue Royale... n'a guère moins coûté de 400.000 livres à bâtir. Il consiste en un très gros corps de bâtimens d'écuries double qui peut contenir 110 à 112 chevaux, un premier étage carré au-dessus... on a construit tout autour de la cour des remises pour 50 à 60 voitures, avec un premier étage dessus encore distribué en petites chambres pour le service. Le tout couvert en tuille... Ces bâtimens ont d'abord été mal conçus, mal digéré et bâtis ensuite sans les précautions indispensablement nécessaires à la solidité, premier devoir de l'architecte, et avec une précipitation que sans doute M. le Premier (Ecuyer) exigeoit et qui a sandoute influé beaucoup sur les evenemens fâcheux qui en ont résulté... J'estime qu'il y a bien pour 2.000 écus de réparations urgentes à faire dans cet établissement...

« Je ne peut donc vous dissimuler, Monsieur, que l'entretien de cette maison dans l'état où elle est, quoique bâtie nouvellement, ne soit une très grande charge pour votre administration... Je me prêterai à y donner les soins nécessaires si vous le trouves bon. Cependant je n'y présenterai et n'y ferai rien faire que je n'aye reçu vos ordres à ce sujet ».

Déjà, le 19 avril 1776, Le Dreux avait signalé l'état de ces bâtiments : « Encore au sujet de la petite écurie, écrivait-il, il n'est pas que vous ne sachiez qu'il a été fait un très gros établissement d'une petite écurie nouvelle le long des fossés de la ville du côté du cours : que ces nouveaux bâtiments, détachés des anciens, ont bien été faits aux dépens du Roi, mais dont la dépense et la gestion n'a point passé par l'administration de la Direction générale des Bâtiments ; M. de Beringen s'est soustrait dans ce pays cy seulement à cette administration et y a employé les ressources qui lui étoient aisé à se ménager sous le règne dernier. M. Bellicart en étoit chargé particulièrement et en recevoit même des honoraires. Mais moi qui ne veut rien faire que sous votre autorité je vous supplie de me donner vos ordres à ce sujet. Comme on est venu me demander quelques ordres sur des réparations légères qui seroient à y faire, j'ai bien été les voir, mais je n'en ai donné aucuns ».

Dans un rapport du 15 septembre 1778, Le Dreux en demandant un crédit de 37.500 livres pour l'entretien du château en réserve 4.000 « dans les sept hôtels des Ministres, dans les trois établissements des grandes et petites écuries, dans celles de la Reine ». Il écrit, le 16 mai 1788 : « On a fait aussi pendant ce mois des réparations en plusieurs genres aux petites écuries dans les différents corps de bâtiments qui m'ont été demandées par M. le Prince de Lambesc et ils se continuent encore ».



#### *Les Petites Ecuries à leur emplacement actuel*

La Surintendance des Bâtiments du Roi ayant été transférée dans un hôtel situé entre la rue des Domeliers et le mur de la ville, où était logé M. Billaudel « cy-devant contrôleur des Bâtiments à Compiègne », on décida, en 1747, d'établir les écuries de Mme la Dauphine dans l'hôtel que la Surintendance des Bâtiments laissait disponible à l'angle de la rue d'Ardoise et de la « rue réputée ruelle », (rue Hippolyte-Bottier et rue d'Humières).

Cet hôtel dont les jardins rejoignaient la Petite Ecurie du Roi et s'étendaient en retour jusqu'à la rue du Grenier-à-Sel (rue Vivenel), avait belle allure. Les bâtiments d'habitation qui entouraient de trois côtés la cour d'entrée sur la rue d'Ardoise, s'ouvraient postérieurement sur le jardin

qu'agrémentait un parterre à plate-bandes terminé par un quinconce d'une douzaine d'arbres; une terrasse surélevée de quelques marches longeait le jardin du côté de la « rue réputée ruelle ». Une basse-cour à droite flanquée de remises conduisait à la cour des écuries où 34 chevaux trouvaient place. Au delà s'étendait un vaste potager à deux niveaux dont les carrés soigneusement dessinés étaient entourés d'arbustes et d'une balustrade rustique. Ce jardin était bordé à l'ouest par un enclos qui englobait l'ancienne glacière du grenier-à-sel et par une écurie de 19 chevaux qu'une cour des communs séparait de l'aile des domestiques. Une autre écurie pour 17 chevaux située à l'angle des deux rues à l'est complétait cet ensemble.

On trouve aux Archives Nationales deux projets de décembre 1747 « pour établir les Ecuries de Mme la Dauphine sur le terrain de la Surintendance des Bâtimens du Roy ». Ces deux projets conservent de l'hôtel toute la partie d'habitation du côté de la rue d'Ardoise. L'un d'eux se contente de créer à l'emplacement du potager une grande cour bordée au sud par deux écuries simples, mais ampute le jardin par la construction sur le quinconce d'une grande écurie double, en obtenant ainsi la place de 135 chevaux et de 13 remises. L'autre projet respecte le jardin et son quinconce, mais supprime la cour des écuries de la Surintendance et annexe le terrain restant encore du grenier-à-sel pour créer une vaste cour carrée avec écuries doubles pour 155 chevaux et 15 remises. Dans ces deux plans une « place circulaire pour le tournant des voitures » était prévue pour élargir la rue du Rempart en face de l'entrée des écuries sur cette voie (rue du Grenier-à-Sel). De ces deux projets, seul le premier peut avoir été adopté, car les murs de périphérie de l'hôtel subsistent encore tels quels du côté de l'ancien grenier-à-sel.

Les écuries de Mme la Dauphine devinrent ensuite l'Hôtel des Ecuries de Monsieur. Bellicard écrit en effet, le 15 novembre 1773, à l'abbé Terray, Surintendant des Bâtimens du Roi :

« L'hôtel des Ecuries de Mgr le Comte de Provence étant autrefois celui des Ecuries de Mme la Dauphine, rue d'Ardoise, étoit entretenu et réparé aux frais du Roi. C'est un fort grand terrain que le Roi a acheté autrefois de feu M. de Beauval, Lieutenant de ses chasses. En général toutes les maisons qui sont dessus ce terrain tombent en ruine, et je viens de faire étayer plusieurs parties de logemens et de pans de murs qu'il faut nécessairement refaire, et qui entraîneront d'autres réparations dans des logemens qui doivent changer si les projets de M. le Marquis de Montesquiou, premier écuyer de Mgr le Comte de Provence, ont lieu, pour rassembler dans cet hôtel tout le service des Ecuries du Prince.

« Il seroit effectivement plus à propos, Monseigneur, si vous ordonnés ces réparations indispensables, de faire quelque chose de durable, et d'analogue à l'établissement des Ecuries du Prince, que de faire une dépense provisoire pour recommencer. J'attendrai vos ordres pour savoir si cette maison continuera d'être à la charge des Bâtimens du Roi, ou si elle passera à Mgr le Comte de Provence ».

Au « travail » du 30 novembre, l'abbé Terray résume ainsi la situation :

« Les écuries de M. le Comte de Provence sont placées sur un vaste terrain jadis achepté par le Roy.

» Tous les bâtimens sont dans le plus mauvais état; chaque jour on étaye, et il faut avant le prochain voyages des réparations au moins provisoires.

» M. de Montesquiou, Premier Ecuyer, a de très grands projets qui conduiront à une reconstitution totale : ainsi faire du provisoire *c'est perdre de l'argent* ?

» Mais n'est-ce pas le cas d'abandonner cette maison pour l'usage des Ecuries du Prince qui alors en disposerait à son gré ? »

Il est mentionné en marge de ce rapport : « Bon à abandonner ».

C'est donc vraisemblablement à cette date que les écuries furent reconstruites telles que nous les connaissons aujourd'hui. Les plans les plus anciens que nous ayons conservés de ces bâtimens datent du premier Empire et sont intitulés « Ecuries du Grand Ecuyer » ; ils reproduisent presque sans changement ce qui constitue aujourd'hui la caserne Othenin et les bureaux de la Place.

La cour de l'entrée de l'hôtel, devenue « cour des maîtres » est reportée à l'angle de la rue d'Ardoise et de la rue « Réputé-ruelle », avec portail en pan coupé. Cette cour est bordée au sud par l'hôtel du Grand Ecuyer, donnant postérieurement sur un jardin rectangulaire terminé par la cour de la « Bourelerie », et à l'ouest par l'aile du concierge avec passage sur l'ancienne basse-cour devenue « cour du Maréchal », conduisant elle-même à une grande « cour des écuries » ayant son passage d'entrée sur la rue du Grenier à Sel (aujourd'hui rue Vivenel). Cette cour des écuries est bordée au nord par des remises et selleries, au sud par une vaste écurie double de 66 chevaux. Enfin au-delà sur un terrain nouvellement annexé au sud sur la rue « Réputé-ruelle » est aménagée une « cour à fumier » avec une écurie double de 22 chevaux, une sellerie et une écurie simple de 9 chevaux.

En 1808, Berthault dresse un devis de 82.853 fr. 44 pour restaurer les « Ecuries dites de Monsieur, maintenant Ecuries du Grand Ecuyer ». Les travaux se continuent encore en 1812.

En 1855, le crédit d'entretien est de 4.000 francs pour « l'hôtel des Petites Ecuries de l'Empereur ». On met en

état les grands appartements du Pavillon, « ces appartements, lors du voyage de Sa Majesté sont occupés par M. le Colonel Fleury et M. de Pierre ». On dépense 23.000 francs « pour l'établissement et arrangements de logements pour les chefs de service et du personnel, et mise en état des Ecuries, selleries et Remises » qui ont été « appropriés et occupés en 1851 par la troupe »; 7.000 francs sont encore accordés en 1856 pour continuer ces travaux et 20.000 frs en 1859 pour amener « une conduite d'eau partant du réservoir du Palais et desservant cinq cours au moyen de six bornes fontaines ». L'architecte Grisart restaure la façade sur la rue du Théâtre. En 1860, on aménage une nouvelle salle des gardes et en 1867 des logements pour les cochers de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial au premier étage sur la rue d'Ardoise.

Cet établissement, constamment entretenu par le Service des Bâtiments depuis Napoléon I<sup>er</sup>, est parfaitement conservé et demeure le seul vestige des Petites Ecuries de la Monarchie. C'est à ce titre que l'Administration des Beaux-Arts poursuit son classement parmi les Monuments Historiques.

#### AUTRES ECURIES ROYALES

D'abord installées à côté de l'hôtel de Soubise, les Ecuries de la Reine, plus tard de Mme la Dauphine (Marie-Antoinette), furent transférées vers 1740 rue de l'Arquebuse, en contre-bas de la Terrasse nord du Château, où sont actuellement les jardins du Service d'Architecture.

La cour principale était entourée de remises et d'écuries pour 26 chevaux au fond, 30 à gauche et 39 en bordure de la rue; elle communiquait du côté des anciennes glacières avec la cour du maréchal entourée de remises, d'une forge et d'écuries pour 30 à 15 chevaux, de l'autre côté avec la cour du grand écuyer et une cour secondaire à la suite. Un escalier permettait d'accéder à la terrasse nord directement de la cour principale.

C'est dans cette cour que Bellicard propose en 1768 de construire « un manège provisionnel et couvert pour la continuation des exercices de Monseigneur le Dauphin ». La dépense estimée 22.000 livres paraît trop élevée, car le Roi approuve un autre projet dressé par Gabriel le 24 mai 1768 n'atteignant que 5.160 livres et prévoyant « un manège provisionnel pour Monseigneur le Dauphin..... construit seulement en pallis et bannes au-dessus ». Le mois suivant Bellicard propose « un petit escalier qui pourrait servir à Monseigneur le Dauphin dans le cas où (on) le conduirait à ce manège par la Terrasse du Roy, ce qui, ajoute-t-il, me paraîtrait plus commode que de descendre la rue des Ecuries de la Reyne, dont le tournant est des plus roides, surtout si le Prince le descendait à cheval ». La dépense n'étant que de

200 livres est admise le 9 juillet. Mais le manège était vraiment « provisionnel » car le 18 mars suivant Bellicard écrit : « Je joins à cette lettre l'état de ce qu'il en coûtera pour démolir avec précaution le nouveau manège de Monseigneur le Dauphin et pour le reconstruire derrière la Grande Ecurie ». En juillet, on en commence la démolition, mais il y a contre-ordre, et c'est le 30 mars 1773 seulement que M. de Neuilly, Ecuyer commandant la Grande Ecurie, écrit à Bellicard : « Le Roy aiant décidé, Monsieur, que Mgr le Comte d'Artois ne monterait plus au manège à Compiègne, j'ay l'honneur de vous en prévenir. Vous pouvés donc, Monsieur, donner des ordres pour que le manège qui avoit été fait provisoirement dans la cour des Ecuries de Mme la Dauphine soit enlevé ».



En 1771, le roi permet au Marquis de Nesle de faire construire les écuries de Mme la Comtesse de Provence « dans un terrain que Sa Majesté avait acquis avec des mazures pour être rasées et faire partie du Grand Projet ». Selon Bellicard, qui avait indiqué ce terrain situé « sur la gauche de la Porte-Chapelle », « c'est le S<sup>r</sup> Houilliez, M<sup>tr</sup> maçon, qui a seul entrepris et exécuté en six semaines tous les bâtimens qui composent les Ecuries qui sont considérables et dont il n'est payé qu'en partie. Aucun des Entrepreneurs du Roi n'a osé dans ce court espace de temps entreprendre ces Ecuries ».



En 1773, « le Marquis de Chabillant ayant fait chercher à Compiègne un endroit convenable pour les Ecuries de Madame la Comtesse d'Artois, on n'a pu trouver qu'un terrain en friche appartenant au S<sup>r</sup> La Cour, contenant environ un arpent et situé au coin de la rue de Plaisance et celle de Dame Ségaud ». Le S<sup>r</sup> La Cour demandant 15.000 livres de son terrain, situé tout près du château, l'abbé Terray répond en marge du mémoire : « Ce ne pouroit être qu'en cédant à la nécessité la plus indispensable, Monsieur, que j'adopterois des acquisitions aussi deraisonnables par leur prix... D'ailleurs tant qu'il restera à prévoir que la perfection du château de Compiègne peut entraîner la destruction de ce qu'on bâtiroi dans son entour actuel, j'écarteroi avec soin toutes idées de ce genre ». Terray se révèle ainsi un bon urbaniste en respectant le plan d'extension du château prévu par Gabriel.

Bellicard propose alors un terrain de 30 sur 23 toises 4 pieds appartenant au S<sup>r</sup> Pannelier et situé à l'angle de la rue des Ecuries de la Reine et de la rue Royale. « Il n'est

pas possible, écrit-il, de trouver dans tout Compiègne un terrain plus favorable pour l'objet ».

Mais le 1<sup>er</sup> février 1774, Rey « maître de la poste aux chevaux » propose la maison qu'il « occupe dans la rue du Vieux Port très convenable pour loger les chevaux de la Princesse et très aprotée de la Rivière ». Il ajoute : « J'ai cru devoir vous présenter le plan, Monseigneur, auquel j'ai fait joindre une partie de terrain des Reverends Peres Jacobins, qui le céderoient volontiers pour la suite de ce Service ainsi que le Cloître qui ne leur est aujourd'hui d'aucune utilité ». Le prix demandé de 40.000 livres étant jugé excessif, on ne donne pas suite à cette proposition.

✱

En 1786, le duc de Coigny, Premier Ecuyer de Sa Majesté, fait construire à Compiègne pour le service du Roi de Petites Ecuries qui doivent contenir « 350 chevaux, 12 remises, les selleries, forges et autres pièces nécessaires au rez de ch<sup>ee</sup>. » Il s'adresse d'abord au Service des Bâtiments qui refuse son concours, aux entrepreneurs du château qui se dérobent et à M. Vacquant, Inspecteur des Bâtiments du Roi, qui après avoir d'abord accepté de diriger les travaux finit par se récuser lui aussi. Le duc de Coigny choisit alors pour dresser les plans M. Huvé, Inspecteur des Bâtiments du Roi à Versailles, « parce qu'il connoit mieux que personne les besoins de l'écurie », et prend pour bâtir le S<sup>r</sup> Leprince, architecte et entrepreneur à Paris, qui s'arrange sur les lieux avec le nommé Rivière, maître maçon.

Ce dernier achète les terrains situés entre la rue Royale, la rue des Ecuries de la Reine et la rue de Plaisance, emplacement actuel du Quartier Bourcier, et passe un marché suivant lequel il s'engage à construire tous les bâtiments prévus au plan de M. Huvé, à les rendre en état d'habitation le 1<sup>er</sup> juillet 1787, à en assurer l'entretien complet, sauf le cas d'incendie pendant le séjour du Roi. Le Roi s'engage à louer ces bâtiments pour 27 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1786 au 1<sup>er</sup> janvier 1813, à avancer 70.000 livres à valoir sur les dix dernières années du bail et à payer un loyer fixé à raison de 8 % du prix des constructions suivant le règlement des mémoires qu'en fera M. Huvé selon les prix courants du pays.

Dès le 20 avril 1786 le duc de Coigny se plaint à M. d'Angiviller de ce que les entrepreneurs des bâtiments du Roi se sont emparés des pierres achetées par le S<sup>r</sup> Rivière. Le Dreux proteste aussitôt en faisant remarquer que le bateau de pierre de Berneuil était attendu avec impatience pour le Château et la Surintendance, qu'il a fait marquer ces matériaux à leur arrivée, mais que les gens du S<sup>r</sup> Rivière ayant effacé ces marques, il a dû y apposer une fleur de lys et y mettre des gardes. La pierre, selon lui, appartient

au Roi, même à la carrière, « à raison de 2.100 livres que le Roi y a dépensé pour les découvertes et les décombres ».

Le 12 août nouvelle plainte du duc de Coigny et nouveau rapport de Le Dreux qui, loin de s'estimer battu, rétorque en termes incisifs : « La petite écurie occupe 120 à 130 ouvriers tandis que l'atelier du Roi est d'environ 80 ouvriers. M. le Prince a augmenté considérablement les journées d'ouvriers de tout genre et nous a enlevé par un moyen efficace plus de 50 ouvriers qui depuis 20 ans étaient d'habitude au château. Il a augmenté le prix de la pierre et des autres matériaux pour tout attirer à son atelier, sans doute que le marché qu'il a fait lui permet ces sacrifices ».

Mais ces petites écuries ont-elles été achevées ? Ont-elles disparu plus tard ou sont-elles à l'origine de certains bâtiments de l'actuel quartier Bourcier, construit sur le même emplacement et appelé à son tour à être maintenant démolé ?